

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 02/10/18
Transmission préfecture le : 02/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1104430-DE-1-1
Du : 02/10/18
Délibération exécutoire le : 02/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE B06 PMI ET SANTÉ DES FAMILLES
SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE
PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CATHERINE ARENOU ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission Permanente ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier 2018 du Département fixant les principes de financement des subventions;

Vu l'annexe à la présente délibération ;

Vu les demandes présentées par les structures à caractère de promotion sanitaire et sociale ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 relative à la politique de soutien à l'offre de santé dans les Yvelines ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Considérant que le Département souhaite apporter son soutien à sept structures dans le cadre d'actions de prévention en matière de santé ;

Considérant que le Département souhaite apporter son soutien à l'association Conférence de médecine générale d'Ile-de-France au titre de sa politique de soutien à l'offre de santé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution aux structures à vocation sanitaire et sociale suivantes, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2018, d'une subvention départementale de fonctionnement au titre du Programme Promotion Santé Famille et Enfant, dont le montant total s'élève à 43 250 €.

ASSOCIATION LE SEMAPHORE – LE PETIT PONT	15 000 €
Commune de MAISONS LAFFITTE	
- Forum Santé 2018 - La Maison	6 850 €
LA COURTECHELLE	4 400 €
ASSOCIATION HORIZON 78 VERSAILLES	1 500 €
ASSOCIATION LES PETITS PAS DU SQUARE	3 000 €
CENTRE HOSPITALIER MIGNOT – PLS	5 000 €
ASSOCIATION COMPAGNIE MASQUARADES	7 500 €

Décide l'attribution à l'association Conférence de médecine générale d'Ile de France d'une subvention départementale de fonctionnement au titre de sa politique à l'offre de santé dans les Yvelines pour une durée de 3 ans (trois ans) dont le montant annuel total s'élève à 138 854 € pour l'année 2018-2019 et 118 853 € les deux années suivantes.

Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Conférence de médecine générale d'Ile de France.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Conférence de médecine générale d'Ile de France ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que les subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 65, articles 65734 et au chapitre 204, article 20421.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2018.

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (32) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotté, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.